

L'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR, sénateur (PS) du Loiret, questeur du Sénat, présentera aujourd'hui un rapport intitulé "Osons le retour de l'aménagement du territoire : les enjeux de l'occupation du sol dans les prochaines décennies"

En 1998, l'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR, sénateur (PS) du Loiret, questeur du Sénat, ancien président de la commission des Lois, avait remis au gouvernement un rapport, intitulé "Demain la ville" regrettant notamment que le ministère de la Ville ne soit "pas le ministère de toute la ville", mais celui des parties de la ville qui vont mal. En 1999, dans un ouvrage intitulé "Changer la ville", il précisait que "changer la ville" veut dire "changer tous les quartiers et revoir le rapport qu'ils ont les uns avec les autres", alors que l'on a compté jusqu'à 3500 zones relevant de la politique de la ville.

En 2011, M. SUEUR a élaboré, au nom de la Délégation à la Prospective du Sénat, un nouveau rapport, intitulé "Villes du futur, futur des villes : quel avenir pour les villes du monde", et présente aujourd'hui, au nom de cette même délégation, que préside M. Mathieu DARNAUD, sénateur (LR) de l'Ardèche, dans la continuité de ses précédents travaux, un rapport intitulé "Osons le retour de l'aménagement du territoire : les enjeux de l'occupation du sol dans les prochaines décennies".

Evocant une "conception globale de la ville – et de la commune – les effets contre-productifs d'un certain nombre de zonages, la nécessité de faire évoluer les entrées de ville" même si cela demande une action déterminée dans le long terme", le sénateur du Loiret propose de "penser, et de préparer, la meilleure occupation possible des sols dans 30, 40, 50 ans", insistant sur la nécessité de mettre en œuvre "une nouvelle urbanité mais aussi de veiller à l'évolution la plus harmonieuse possible des villes, grandes et petites, et de veiller parallèlement à la limitation drastique de l'artificialisation des sols, au maintien absolu des terres agricoles et des hectares de forêt".

Il s'agit ainsi de "revenir à l'aménagement du territoire et à la planification". Considérant que les "conceptions purement libérales de l'occupation de la ville et de l'espace, selon lesquelles il suffit que les habitants et acteurs de la ville fassent ce qu'ils souhaitent pour que la ville, et au-delà, les communes, et l'habitation de l'espace soient optimales" a atteint ses limites, l'ancien maire d'Orléans considère qu'une forme de planification doit "aller de pair avec toutes les initiatives individuelles ou collectives qui font avancer la ville."

Notant que le territoire national est, plus que fracturé, "fragmenté", M. Jean-Pierre SUEUR évoque des "enjeux multiples" pour organiser l'aménagement du territoire : l'enjeu environnemental, qui "impose de repenser l'occupation de l'espace français", alors que l'artificialisation des sols est un enjeu majeur, l'importance de mieux organiser l'espace pour mieux gérer les déplacements.

Analysant l'importance de la lutte contre les déséquilibres territoriaux en préservant la diversité, et la nécessité "d'anticiper et d'orienter les transformations du territoire", ce qui conduit à s'interroger sur le poids des métropoles l'avenir des banlieues et la pertinence du modèle pavillonnaire, il s'interroge enfin sur l'espace rural en pleine transformation, l'importance de la forêt et du littoral, ou encore la montagne.

Le rapport devrait présenter une cinquantaine de propositions, notamment une "application intelligente du zéro artificialisation nette (ZAN)", en prenant notamment en compte les modalités proposées par le Sénat, afin d'éviter des situations de blocage", la préservation des terres agricoles, la lutte contre le mitage du territoire en renforçant les prescriptions faites dans les SCoT et PLU, le développement d'une ville multipolaire, ou encore la création d'un service de la qualité urbaine à compétence nationale, sur le modèle des architectes des bâtiments de France.